

Bulletin officiel n° 5570 du 6 chaoual 1428 (18 octobre 2007)

Arrêté conjoint du ministre de l'énergie et des mines et du ministre des finances et de la privatisation n° 1690-07 du 25 rejeb 1428 (10 août 2007) approuvant l'accord pétrolier conclu le 28 joumada I 1428 (14 juin 2007) entre l'Office national des hydrocarbures et des mines, représentant le Royaume du Maroc, et les sociétés Dana Petroleum (E&P) Limited , Tethys Oil AB et Eastern Petroleum (Cyprus) Limited.

Le ministre de l'énergie et des mines,

Le ministre des finances et de la privatisation,

Vu la loi n° 21-90 relative à la recherche et à l'exploitation des gisements d'hydrocarbures, promulguée par le dahir n° 1-91-118 du 27 ramadan 1412 (1er avril 1992), telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 27-99 promulguée par le dahir n° 1-99-340 du 9 kaada 1420 (15 février 2000), notamment ses articles 4 et 34 ;

Vu le décret n° 2-93-786 du 18 joumada I 1414 (3 novembre 1993) pris pour l'application de la loi n° 21-90 susvisée, tel qu'il a été modifié et complété par le décret n° 2-99-210 du 9 hija 1420 (16 mars 2000), notamment son article 60 ;

Vu l'accord pétrolier conclu le 28 joumada I 1428 (14 juin 2007) entre l'Office national des hydrocarbures et des mines, représentant le Royaume du Maroc et les sociétés Dana Petroleum (E&P) Limited , Tethys Oil AB et Eastern Petroleum (Cyprus) Limited , pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures dans la zone d'intérêt dite Bouanane , comprenant 2 permis de recherche dénommés Bouanane I et Bouanane II , situés en onshore ,

Arrêtent :

Article premier : Est approuvé, tel qu'il est annexé à l'original du présent arrêté, l'accord pétrolier conclu le 28 joumada I 1428 (14 juin 2007) entre l'Office national des hydrocarbures et des mines, représentant le Royaume du Maroc et les sociétés Dana Petroleum (E&P) Limited , Tethys Oil AB et Eastern Petroleum (Cyprus) Limited , pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures dans la zone d'intérêt dite Bouanane .

Article 2 : Le présent arrêté conjoint sera publié au Bulletin officiel.

Rabat, le 25 regeb 1428 (10 août 2007).

Le ministre de l'énergie et des mines,

Mohamed Boutaleb

Le ministre des finances et de la privatisation

Fathallah Oualalou.

---

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du Bulletin officiel n° 5569 du 3 chaoual 1428 (15 octobre 2007).